

# AVIS D'ENQUÊTE

## PUBLIQUE

COMMUNE LE BERNARD

Désaffectation et déclassement des chemins ruraux ZN 100p, ZN 102 et d'une partie du parking de l'ancienne salle des fêtes en vue de leur aliénation

Par arrêté n° VOIRIE-041-24 du 10 avril 2024, le Maire de la Commune du Bernard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement des chemins ruraux ZN 100p, ZN 102 et d'une partie du parking de l'ancienne salle des fêtes en vue de leur aliénation.

A cet effet, M. Bruno RIVALLAND a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 29 avril au 13 mai 2024 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Bernard, 2 rue Albert DEMAN :

**Lundi 29/04**                      **1<sup>ère</sup> permanence de 09h00-12h00**

**Lundi 13/05**                      **2<sup>ème</sup> permanence de 14h00-17h00**

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site de la commune en version dématérialisée à l'adresse

www.lebernard.fr et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête à la Mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la Mairie du Bernard, à l'attention du commissaire enquêteur, 2 rue Albert Deman 85560 - LE BERNARD ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliquelebernard@gmail.com](mailto:enquetepubliquelebernard@gmail.com).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet de la Commune (www.lebernard.fr) un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, après les conclusions et les avis du commissaire enquêteur, la commune du Bernard est l'autorité compétente pour l'aliénation des chemins ruraux et d'une partie du parking de l'ancienne salle des fêtes.